

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 13 octobre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201016-14 : Revêtements complémentaires hameau d'Ornon-Village, actualisation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20200529-02 du 29 mai 2020 par laquelle il avait été décidé que les revêtements complémentaires à réaliser au hameau d'Ornon-Village seraient traités pour partie en enrobés et pour partie en calades, et ce, dans le cadre d'un même chantier.

Madame le Maire indique que, pour diverses raisons, ce projet a dû être modifié avec la séparation en deux phases distinctes de réalisation des enrobés et des calades. Seuls les enrobés seront réalisés à l'automne 2020, et la mise en place de calades se fera dans le cadre d'une nouvelle opération dont les modalités seront à préciser.

Le chiffrage de l'opération et le plan de financement associés doivent ainsi être modifiés comme suit.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Enrobés	7 844,00 €	Département de l'Isère	5 883,00 €	75 %
		Communauté de communes de l'Oisans	392,20 €	5 %
		Autofinancement commune	1 568,80 €	20 %
Total dépenses	7 844,00 €	Total recettes	7 844,00 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,

approuve le plan de financement et sollicite une aide du Département de l'Isère d'un montant de 5 883,00 € et une aide de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) d'un montant de 392,20 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**